N° 7089/2021-141

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Annule et remplace la délibération n° 7071/2021-132 du 10 juin 2021 Dépôt d'une autorisation d'urbanisme Vestiaires du Causse d'Auge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 10 juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 23

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 3 juin 2021

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 17 juin 2021

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Publié le - 6 JUIL. 2021
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48000 MENDE Cœur de Lozère

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de Juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, Mme Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Patricia ROUSSON, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président (Philippe MARTIN), Thierry JACQUES (Françoise AMARGER-BRAJON), MMES Aurélie MAILLOLS (Patricia ROUSSON), Elizabeth MINET-TRENEULE (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Philippe POUGET Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa compétence « Sports », la Communauté de Communes met à disposition le complexe sportif du Causse d'Auge afin de permettre aux différents clubs sportifs de s'entraîner et effectuer des compétitions dans les meilleures conditions. Un incendie ayant détruit les vestiaires du terrain synthétique, notre collectivité souhaite reconstruire à neuf ce bâtiment en vue de son utilisation par les usagers des clubs sportifs lors d'entraînements ou de compétitions.

La procédure réglementaire d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les projets intercommunaux requiert une autorisation préalable de dépôt donnée par le Conseil Communautaire au Président.

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé :
- d'**AUTORISER**, Monsieur le Président à déposer la demande suivante :

Nature de la demande	Projet concerné	Lieu
Déclaration de travaux	Vestiaires du Causse d'Auge Terrain synthétique	Complexe sportif du Causse d'Auge Parcelle AL 287

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/06/2021

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20210610-7089-2021-141-DE
Date de télétransmission : 25/06/2021
Date de réception préfecture : 25/06/2021